

Procès-verbal

Assemblée Générale du 5 novembre 2015 à 18h00
à l'Hôtel de Ville de Lausanne
Place de la Palud
Salle du Conseil communal

Ordre du jour :

A – Partie statutaire

1. Accueil
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2014
3. Rapport de la Présidente
4. Comptes de l'exercice 2014-2015
5. Rapport des contrôleurs des comptes
6. Adoption des comptes 2014-2015
7. Budget 2015-2016
8. Vérificateurs des comptes 2015-2016
9. Membres du Comité de direction 2015-2016
10. Divers et propositions individuelles.

B – Moment culturel

1. Accueil

La présidente salue particulièrement quelques invités :

- **M. Jean-François Cachin**, député, conseiller communal, membre à vie de l'UPL et soutien fidèle à l'Institution (annonceurs – distribution des programmes – stands de promotion)
- **M. Jacques Perrin**, député
- **M. Yvan Salzmann**, Président du Conseil communal, Directeur du gymnase Auguste-Piccard
- **M. Marc Vuilleumier**, Conseiller municipal, représentant de la Municipalité
- **M. Jacques Pernet**, Conseiller communal, membre actif et étudiant fidèle de l'UPL
- **M. Bertrand Picard**, Conseiller communal, ami de l'UPL
- **M. Guy Gaudard**, Conseiller communal et fidèle annonceur
- **Mme Chantal Montandon**, Cheffe de l'Office des pompes funèbres officielles de la Ville de Lausanne et également annonceur
- **M. Roger Bornand**, Président des parkings Riponne-Valentin-Rôtillon, fidèle annonceur et donateur
- **Mme Elisabeth Zezzo**, Présidente du Chœur de l'UPL ainsi que les membres du Chœur.

La présidente accueille chaleureusement tous les membres de l'Association UPL, le Comité et les enseignants présents.

Invités excusés :

- **Mme Anne-Catherine Lyon**, cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
- **Mme Adrienne Corboud**, EPFL
- **M. Alain Gilliéron**, Syndic de Prilly
- **M. Pierre Kaelin**, Syndic d'Ecublens
- **M. Philippe Martinet**, Chef de service DEJE
- **M. Fabien Loi Zedda**, président d'honneur.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2014

Le PV de l'assemblée générale du 6 novembre 2014 est adopté à l'unanimité sans remarques.

3. Rapport de la Présidente

L'UPL se porte bien, elle vit actuellement une période de sérénité, sérénité animée par un souffle dynamique et actif.

Qualité

2015 fut l'année du 2^e renouvellement de la Certification Eduqua. Le périmètre certifié pour 2015-2018 s'étend à l'ensemble des activités de formation continue de l'UPL. Ce très conséquent travail (env. 350 heures) amène cependant un constat fait de plus et de moins.

Cette certification est obligatoire pour l'UPL, qui se trouve sur le marché de la formation continue, mais elle est aussi coûteuse et exige une structure professionnelle. Elle sert cependant d'auto-évaluation de l'Institution et permet d'assurer et de développer la qualité.

C'est aussi l'occasion de définir les valeurs de l'Institution, ses lignes directrices et ses choix. C'est également mettre en place des outils de pilotage, de définir les objectifs d'apprentissage, les contenus de la formation, et de contrôler les acquis de formation. Donc un outil qui permet de progresser.

La charte qualité

Elle indique entre autres parmi ses objectifs :

« Développer une offre de formation continue supérieure (Université) et de culture accessible à tous (populaire) »

Ainsi, les choix des cours et de leur contenu doivent être ceux d'une Haute Ecole, tout en étant accessibles à tous, ce qui implique un haut niveau de qualification des enseignants, tant sur le plan académique qu'andragogique.

La présidente relève que les enseignants de l'UPL ont envie de transmettre, de partager et qu'ils accomplissent leur mission avec enthousiasme et souvent passion. A relever également l'engagement de jeunes enseignants à qui il est nécessaire de faire confiance et de leur manifester notre soutien.

Remerciements

La présidente remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateur pour leur engagement : Mmes Violaine Cherpillod, Manuela Gombau, Joana Feirrer, apprentie, M. Marc Gagnepain, responsable pédagogique.

Des remerciements sont également adressés au Comité.

En conclusion, la présidente rappelle que la mission générale de l'UPL est belle et qu'elle a du sens.

4. Comptes de l'exercice 2014-2015

Au préalable, la présidente informe d'un changement s'agissant de la comptabilité : M. Gabriel Maillard occupait le poste de responsable Finances-Comptabilité à 50 %. De nombreux développements informatiques allégeant les tâches, le poste à 50 % n'était plus justifiable, sachant que l'UPL est une Institution bénéficiant de subventions. Ainsi, le Comité a décidé de supprimer le poste et de confier un mandat à la Fiduciaire Fidassist, M. David Mettraux.

L'exercice accuse un excédent de produits de CHF 45'847.43.

5. Rapport des contrôleurs des comptes

Mme Lucette Moreau lit le rapport du contrôle des comptes 2014-2015.

Les vérificateurs, Martial Diserens et Lucette Moreau, remercient le Comité de direction et Fidassist Sàrl par M. David Mettraux, pour l'exactitude et la bonne tenue de la comptabilité et proposent à l'Assemblée générale d'adopter les comptes de l'exercice 2014-2015 tels que présentés.

La présidente remercie les vérificateurs pour leur disponibilité.

6. Adoption des comptes 2014-2015

Ils sont adoptés à l'unanimité.

7. Budget 2015-2016

Il est accepté à l'unanimité.

8. Vérificateurs des comptes 2015-2016

M. Martial Diserens

M. Jean-François Cachin.

Mme Lucette Moreau se propose en qualité de suppléante.

9. Membres du Comité de direction 2015-2016

Les membres du Comité de direction ci-dessous

- Françoise Baudat, à la présidence
- Christophe Calame, à la vice-présidence
- Patrick Addor, membre
- Alain Bettex, membre
- Philippe Blanc, membre
- Marc-Olivier Buffat, membre

sont réélus par acclamation.

10. Divers et propositions individuelles

Néant.

B – Moment culturel

Par **Christophe Nançoz**, Comédien, réalisateur, animateur TV-Radio, animateur théâtral, sur le thème

« La prise de parole en public par le prisme de mes expériences et de mon enseignement à l'Université populaire de Lausanne »

Un apéritif est ensuite servi dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

La présidente remercie la Municipalité pour le vin d'honneur gracieusement offert.

La séance est levée à 19h30.

F4-2/FB/mg/mai 2016